

Tout mettre en oeuvre pour faire échec à la mise en place des ordres professionnels

La colère monte chez les masseurs kinésithérapeutes et pédicures podologues contre l'adhésion et la cotisation obligatoires à l'ordre national professionnel. Le lancement de la campagne électorale pour l'ordre infirmier, qui aura lieu du 9 au 24 avril 2008, suscite questionnement chez les professionnels.

La CGT rappelle son opposition à la mise en place de structure ordinaire pour une profession salariée à 85%

Jusque là, un Ordre professionnel « couvrait des besoins » de professions majoritairement d'exercice libéral. Les salariés ne demandent pas de nouvelle instance mais des moyens pour de meilleures conditions de travail, des salaires en rapport aux qualifications, aux responsabilités, à la pénibilité et une reconnaissance sur la place qu'ils occupent dans le système de santé.

Le Ministère fait l'illusionniste, s'appuyant sur le lobbying de certains, en créant l'Ordre Infirmier, institué « défenseur » proclamé de la profession.

Les personnels feront rapidement l'expérience que cette instance peu démocratique est un artifice pour la reconnaissance professionnelle, l'amélioration des conditions de travail et d'exercice professionnel.

Son statut de « représentant de la profession » en fera un interlocuteur privilégié dans l'accompagnement des réformes du gouvernement, en particulier sur l'évolution de la profession, son contenu, sa formation...

Pour une reconnaissance des qualifications

Actuellement de nombreux travaux sont en cours sur :

► **Évolution prospective des métiers de la fonction publique hospitalière** où sont évoqués différents niveaux de « savoir faire » professionnels.

► **Transfert de compétences médicales/paramédicales** dans le cadre de la « coopération entre les professionnels de santé ».

► **Ré-ingénierie des diplômes professionnels** (IDE, IBODE, IADE, Puéricultrice, Masseur Kinésithérapeute, Pédicure Podologue, Ergothérapeute) en lien avec la réflexion d'une intégration de la formation dans un cursus universitaire et de la faisabilité avec le schéma LMD (Licence Master Doctorat).

Le dossier de requalification des diplômes concerne environ 600 000 professionnels paramédicaux dont la majorité sont salariés dans le public et le privé. Cela a un coût que le gouvernement voudra réduire au maximum, donc sélectionner les possibilités. **Pour une reconnaissance juste de toutes les qualifications à Bac + 3, il faudra obligatoirement l'intervention des personnels et dans l'unité. L'ordre ne servira à rien.**

Les Ordres professionnels ont des prérogatives qui peuvent être mises en concurrence avec le rôle des représentants syndicaux des salariés sur des questions touchant à l'organisation des soins, aux champs de compétence des professionnels...

Sur l'aspect de la défense des salariés, les chambres disciplinaires des Ordres seront en conflit de compétence avec les Conseils de discipline des Commissions Paritaires et de Prud'hommes. Dans une procédure disciplinaire auprès de

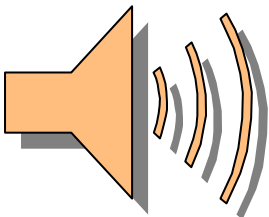
l'Ordre, les salariés ne pourront bénéficier ni de l'aide, ni de l'expertise de délégués syndicaux en cas de désaccord avec la direction, le corps médical, l'encadrement ou en cas d'erreur dans le cadre de leur exercice professionnel.

Dans un contexte de manque d'effectif et de renforcement de la responsabilité individuelle, le Gouvernement tente, par la mise en place des Ordres professionnels, de retirer aux organisations syndicales les prérogatives de défense des salariés et de l'hôpital public.

Enfin, sur l'aspect gestion d'une profession réglementée, le gouvernement transfère cette charge, jusque là assurée par le service public via les DDASS, vers les professionnels qui assureront le fonctionnement de l'Ordre en payant une cotisation obligatoire pour exercer.

Les personnels doivent décider les formes d'actions les plus appropriées pour mettre en échec la mise en place des ordres professionnels.

La CGT :



- propose de signer la pétition en ligne contre les ordres (disponible sur le site de la Fédération dans les pages UFMICT : www.sante.cgt.fr)
- appelle à ne pas participer aux élections de l'ordre infirmier
- aidera les masseurs-kinésithérapeutes et les pédicures-podologues qui risquent actuellement d'être poursuivis pour non adhésion et non paiement à l'ordre professionnel
- appelle les professionnels à se syndiquer massivement et investir les instances CTE (dans le public) et CHSCT pour que réponse soit apportée sur les mauvaises conditions de travail...
- exige que le HCPP (haut conseil des professions paramédicales) soit rapidement mis en place avec pouvoir décisionnel pour que les représentants des professionnels mandatés par les organisations syndicales participent aussi aux prises de décisions sur l'évolution des professions, le contenu du travail, les pratiques professionnelles et sur les politiques de santé.

Bulletin de contact et de syndicalisation

NOM : _____ Prénom : _____
Adresse : _____
Code postal : _____ Ville : _____
Age : _____ Profession : _____
Entreprise (nom et adresse) : _____

prendre contact ☐
me syndiquer ☐

A retourner : 263 rue de Paris - Case 538 - 93515 MONTREUIL CEDEX

